

ARRÊTÉ DE COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Sciences et Techniques
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le code de l'éducation, et notamment les articles L.612-6 et D.612-36-2 ;
VU la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Bourgogne Europe relatives aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 :

La commission de recrutement pour l'accès à la première année du Master mention Mathématiques et Applications parcours Perfectionnement en Mathématiques Générales (PMG) – rentrée 2026 est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026 :

Président : Daniele FAENZI, enseignant-chercheur et responsable du M1 PMG

Membres :

Johannes NAGEL, professeur
Yoann OFFRET, enseignant-chercheur
Luis PARIS, professeur
Peter SCHAUENBURG, enseignant-chercheur

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Technique et sur le site internet de l'UFR Sciences et Techniques

Fait à DIJON, le 24/09/2025

Pour le Président,
Le Directeur de l'UFR UFR Sciences et Techniques

Luc IMHOFF

